

ENCYCLOPÉDIES : PANORAMA

PLAN DE L'ARTICLE

1. Encyclopédies générales
2. Encyclopédies juridiques

1. Encyclopédies générales

Les bibliothèques sont des endroits privilégiés pour repérer les encyclopédies générales. Celles-ci se trouvent généralement dans une partie de la bibliothèque réservée aux ouvrages de référence. Toutes les bibliothèques universitaires mettent par exemple à votre disposition l'[Encyclopaedia Universalis](#). Certaines encyclopédies sont disponibles en ligne. Elles peuvent être :

- payantes comme [l'encyclopédie Britannica](#) ou l'Encyclopaedia Universalis.
- collaboratives et gratuites comme :
 - [Encyclopédie de l'Agora](#) (canadienne, surtout centrée dans le domaine culturel),
 - [l'encyclopédie Larousse](#),
 - [Wikipedia](#), la plus connue mais dont le seul contrôle est celui des internautes, la qualité des informations peut donc être variable.

2. Encyclopédies juridiques

Dans les bibliothèques, ces encyclopédies sont généralement rangées dans la zone réservée aux ouvrages juridiques, voire dans les zones réservées aux différentes branches du droit pour les encyclopédies plus spécialisées.

Les encyclopédies juridiques sont des encyclopédies "à mise à jour", c'est à dire qu'elles sont actualisées régulièrement. Toutefois, il convient toujours de vérifier la date de la dernière mise à jour et de compléter éventuellement par des recherches complémentaires sur la période non couverte par l'encyclopédie.

Elles constituent une source d'information très efficace, permettant de faire rapidement le point sur une question donnée ou de porter un regard global sur une notion de droit ou d'initier une démarche de recherche avant de se reporter à des sources plus détaillées (ouvrages, articles de revues).

Les encyclopédies juridiques les plus connues sont :

- [Encyclopédie juridique Dalloz](#) : elle est constituée de répertoires autonomes couvrant tous les domaines du droit public et privé français à l'exception du droit fiscal. (12 répertoires thématiques autonomes existent en ligne sur le site Dalloz.fr sous la rubrique "répertoires" ou Dalloz-Avocats). Les études font l'objet de rubriques classées dans l'ordre alphabétique des sujets et des mots de renvoi. Mise à jour 4 fois par an. Cf [fiche Jurisguide](#).

- Guide juridique Dalloz : en 5 volumes, il propose un dictionnaire de 5000 mots et une encyclopédie de 500 rubriques principales permettant de trouver une réponse rapide à une question précise. Le guide couvre l'ensemble du droit français. Mise à jour annuelle. Cf rubrique guides et tutoriels sur le site de la BIU de Cujas : [Droit français, guide des sources juridiques imprimées : législation, jurisprudence, doctrine](#) p.62

- Collection des Juris-classeurs : 77 titres (plus de 400 volumes) composent cette encyclopédie qui couvre la totalité des branches du droit français, européen et international. 60 de ces titres sont [en ligne](#) sur le site du [Lexis360](#), onglet

contenus (sur abonnement). Mise à jour permanente. CF rubrique guides et tutoriels sur le site de la BIU de Cujas : [Droit français, guide des sources juridiques imprimées : législation, jurisprudence, doctrine.](#) p.63

- **Dictionnaires permanents (Editions législatives)** : la collection des dictionnaires permanents constitue une encyclopédie juridique complète, présentée par domaines de droit spécialisé. Les dictionnaires allient études, jurisprudence, textes officiels, bibliographies et formulaires pratiques. La version en ligne s'intitule Elnet. Cf [fiche jurisguide](#) et cf rubrique guides et tutoriels sur le site de la BIU de Cujas : [Droit français, guide des sources juridiques imprimées : législation, jurisprudence, doctrine.](#) p.68


- **Mémentos pratiques (Francis Lefebvre)** : les mémentos forment aussi une encyclopédie pratique et spécialisée. En ligne, ils se retrouvent dans les bases de données Navis et Mémentis. Cf [fiche jurisguide](#) et cf rubrique guides et tutoriels sur le site de la BIU de Cujas : [Droit français - Guide des ressources juridiques imprimées : législation, jurisprudence, doctrine.](#) p.70

- **Juri-dictionnaires Joly** : mis à jour régulièrement, ils sont spécialisés dans le droit des affaires et le droit des sociétés. Chaque titre est composé d'études ou de dossiers (par ordre alphabétique de sujets), accompagné d'un index alphabétique général. En ligne, ils sont disponibles dans la [base Joly Editions](#). cf rubrique guides et tutoriels sur le site de la BIU de Cujas : [Droit français - Guide des ressources juridiques imprimées : législation, jurisprudence, doctrine.](#) p.74

- **Jurispedia** est une encyclopédie en ligne d'initiative universitaire construite sur le modèle de Wikipedia. Le projet est consacré aux droits du monde et aux sciences juridiques et politiques. Cet outil est à utiliser avec la plus grande précaution, le contenu n'étant pas validé par des instances scientifiques ou éditoriales.

Fiche réalisée par : François RIBARD - Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas) et mise à jour Isabelle LE MANCHEC (BIU Cujas) Septembre 2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).